



Communiqué N° 04-11 du Conseil de l'Archevêché Réunion du 28 septembre 2011

Le Conseil de l'Archevêché s'est réuni, le 28 septembre 2011, sous la présidence de S. Em. l'Archevêque Gabriel. Parmi les questions abordées :

1. Jubilé de la cathédrale Saint-Alexandre-Nevsky à Paris

Le 150^e anniversaire de la fondation de la cathédrale Saint-Alexandre-Nevsky, siège de l'Archevêché, à Paris, a été commémoré par une série de célébrations liturgiques et de manifestations officielles. Ces diverses manifestations étaient organisées par la paroisse de la cathédrale grâce à un comité du jubilé présidé par Mgr Gabriel en sa qualité de recteur de la paroisse.

Le lundi 12 septembre, fête de saint Alexandre Nevsky et jour de la dédicace de l'église il y a 150 ans, la Divine Liturgie a été célébrée en la cathédrale en présence de personnalités civiles et religieuses, parmi lesquels une délégation du Patriarcat œcuménique conduite par le métropolite Chrysostome de Myre qui était porteur d'un message de Sa Sainteté le Patriarche Bartholomée I^{er} ainsi que de la plupart des membres de l'Assemblée des évêques orthodoxes de France et de l'évêque Irénée d'Ottawa (Eglise orthodoxe en Amérique), au total treize évêques. Une collation a été offerte à l'issue de la célébration. Le dimanche 18 septembre, la Divine Liturgie dominicale a été suivie par la traditionnelle procession autour de l'église, puis par des agapes organisées par la paroisse dans les jardins de la cathédrale.

La commémoration s'est poursuivie par une exposition sur « 150 ans de présence orthodoxe russe à Paris » à la Mairie du 8^e arrondissement, trois concerts de chant liturgique donnés par la chorale de la cathédrale en l'église Saint-Philippe-du-Roule, en la basilique Sainte-Clotilde et à la Mairie du 8^e, un colloque à l'Institut d'Etudes Slaves de Paris et la publication d'un très beau livre, richement illustré, sur l'histoire et le patrimoine artistique de la cathédrale.

Le Conseil de l'Archevêché s'est félicité du bon déroulement de toutes ces célébrations et manifestations et a exprimé ses remerciements aux responsables de la paroisse Saint-Alexandre-Nevsky, aux différents organisateurs des manifestations ainsi qu'aux personnalités qui ont bien voulu honorer de leur présence ce moment significatif dans l'histoire du diocèse et de son église cathédrale.

Le Conseil de l'Archevêché s'est aussi montré sensible aux propos du message délivré à l'occasion de ce jubilé par Sa Sainteté le Patriarche Bartholomée I^{er} concernant la réaffirmation par le Trône œcuménique de son souci de voir préserver par l'Archevêché son identité et son statut dans le cadre du patriarcat de Constantinople de sorte à pouvoir favoriser la constitution de passerelles pour l'approfondissement de relations fraternelles avec l'Eglise de Russie.

2. Pèlerinage en Terre Sainte

Mgr Gabriel conduira le pèlerinage diocésain en Terre Sainte, qui aura lieu du 21 au 31 octobre 2011. Une cinquantaine de personnes se sont inscrites, dont quatre prêtres et un diacre. Le programme du pèlerinage comporte des visites auprès de la hiérarchie du Patriarcat de Jérusalem ainsi que des étapes dans les principaux lieux saints et monastères orthodoxes en Palestine (Jérusalem et ses environs, Bethléem, Nazareth et la Galilée, Mont Thabor, monastères de Saint-Sabbas, Eléon, Gethsémani...).

3. Assemblée pastorale

Comme annoncé précédemment, la réunion pastorale annuelle rassemblant les membres du clergé de l'Archevêché aura lieu le 11 novembre de cette année, à l'Institut Saint-Serge, à Paris. Elle sera l'occasion d'aborder un certain nombre de questions de pratique pastorale ainsi que d'engager une réflexion commune sur la situation et l'avenir de l'archevêché.

4. Vie des paroisses et clergé

Le diacre Julian Sadowsky a été ordonné prêtre par Mgr Gabriel, lors de la Divine Liturgie, célébrée le 14^e Dimanche après la Pentecôte, 18 septembre, en la cathédrale Saint-Alexandre-Nevsky, à Paris. Il est

nommé prêtre titulaire à la paroisse Saint-Jean-le-Théologien, à Norwich.

A sa demande, l'archiprêtre Alexis Struve est relevé de ses fonctions de recteur de la paroisse de Saint-Alexandre-Nevsky et de la Protection-de-la-Mère-de-Dieu, à Biarritz, à compter du 28 septembre. L'archiprêtre Serge Sollogoub, recteur de la paroisse Saint-Jean-le-Théologien, à Meudon, est désigné, à titre temporaire, administrateur provisoire en charge de l'organisation de la vie paroissiale jusqu'à la nomination d'un nouveau recteur.

Mgr Gabriel a donné sa bénédiction à l'organisation de célébrations liturgiques pour les fidèles orthodoxes russophones venant à Lourdes. Le travail pastoral dans cette ville est confié à l'archiprêtre Georges Ashkoff qui continuera à assurer son service à la paroisse de Biarritz.

Le hiéromoine André (Berega) est relevé de ses fonctions de prêtre desservant de la paroisse de la Sainte-Trinité à Montargis et il est rayé des listes du clergé du diocèse, conformément à sa demande, afin de rejoindre une affectation dans la métropole de Iasi et de Moldavie (patriarcat de Roumanie). Il sera remplacé à la paroisse de Montargis par l'archiprêtre Basile Cevciuk.

Le prêtre Pascal Otabela Ngonu a été affecté comme prêtre desservant la paroisse du Christ-Sauveur, à Orléans, pour aider le Père René Boulet. Il continuera aussi à desservir la paroisse Saint-Martin-le-Miséricordieux, à Tours.

5. Cathédrale Saint-Nicolas à Nice

Le Conseil de l'Archevêché a pris connaissance des développements de la situation autour de la cathédrale Saint-Nicolas de Nice. L'association culturelle s'est pourvue en cassation contre la décision de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence attribuant la propriété du terrain sur lequel est construite la cathédrale à la Fédération de Russie. Sur le plan judiciaire l'affaire suit donc son cours et le Conseil exprime le souhait que la Justice puisse continuer à travailler de manière sereine et sans interférences politiques ou autres tant intérieures qu'extérieures.

Au cours de l'été, les dirigeants de la Fédération de Russie, voulant exercer le droit de propriétaire qui leur a été reconnu dans les deux premières instances, ont fait savoir qu'ils transmettaient la cathédrale de Nice au Patriarcat de Moscou pour y organiser l'exercice du culte et ils ont formulé à l'égard de la paroisse Saint-Nicolas, d'abord oralement, puis par voie d'huissier, trois exigences : donner les clefs de l'édifice, remettre les documents d'archives, cesser la perception de droits d'entrée pour les visites touristiques. L'association culturelle qui constitue la forme juridique civile de la paroisse Saint-Nicolas estime pour sa part que la décision de la Cour d'appel ne la prive ni de son droit d'occupant légitime de la cathédrale ni de son droit d'y poursuivre l'exercice du culte conforme à la tradition orthodoxe russe comme elle l'a fait pendant 80 ans.

L'association culturelle n'entend donc pas abandonner la cathédrale, mais elle a toutefois dû mettre fin aux droits d'entrées pour les visites, ce qui l'a contrainte à licencier le personnel d'accueil et de maintenance de la cathédrale, faute de ressource pour les rémunérer et par voie de conséquence à fermer la cathédrale aux visites en dehors des offices. Dans le même temps, les autorités russes, par le biais de leur représentant officiel dans le Midi de la France, le Consul général de Russie à Marseille, ont prétendu imposer un « nouveau recteur » et de nouveaux clercs, nommés par l'évêque du diocèse de Chersonèse (Patriarcat de Moscou) à la place du clergé relevant de l'Archevêché.

Depuis lors, ce « nouveau recteur », par sa présence ostentatoire durant les célébrations liturgiques, sème le trouble dans la vie paroissiale et contribue à entretenir un état de tension par des menaces à peine voilées à l'égard du recteur, le Père Jean Gueit, et par des déclarations publiques fallacieuses ou outrancières. Des individus sont aussi apparus, depuis plusieurs semaines, sur le parvis de la cathédrale, pour créer une ambiance oppressive résolument insupportable et contraire à toute vie ecclésiale et liturgique, n'hésitant pas à proférer des menaces physiques.

Le Conseil exprime son indignation devant les méthodes d'intimidation d'où qu'elles viennent. L'immixtion de représentants d'un Etat - quel qu'il soit - dans la vie ecclésiale et l'organisation paroissiale n'est absolument pas acceptable. Elle contredit les principes de séparation de l'Eglise et de l'Etat garantis tant par la Constitution de la République Française que par celle de la Fédération de Russie. L'intrusion d'un évêque du Patriarcat de Moscou dans la vie de la paroisse de Nice, l'action des clercs qu'il y a envoyés et leur volonté sans cesse affirmée de s'emparer de la cathédrale pour satisfaire les injonctions venant de forces politiques extérieures à l'Eglise sont également autant d'entorses aux normes canoniques de l'Eglise orthodoxe. Cela non plus ne peut être accepté.

Le Conseil exprime son soutien complet à Mgr l'Archevêque Gabriel pour que ses droits et prérogatives d'évêque diocésain dont dépend l'autel de la cathédrale Saint-Nicolas soient respectés conformément à l'ecclésiologie et aux normes canoniques de l'Eglise orthodoxe.

Le Conseil exprime également son soutien sans réserve aux clercs de la cathédrale Saint-Nicolas, en premier lieu son recteur le Père Jean Gueit, au marguillier M. Alexis Obolensky, à leurs familles ainsi qu'aux autres membres de la paroisse qui sont victimes d'attaques et de menaces et il demande à l'ensemble du diocèse de les porter dans leurs prières.
